REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Publié le 09 OCT. 2025

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_102

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOUI, Mme FRIOLL, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPY (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. COUTURIER), M. FAIVRE (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le ..... 09 OCT. 2025
Identifiant de l'Acte :
069-216900340-20251006-D2025_102-DE

Rapport de : **Damien COUTURIER**

Construit en 1968, le gymnase LACHAISE est un des sites sportifs majeurs de Caluire et Cuire.
Géographiquement, il bénéficie d'une place centrale et avec près de mille places assises, il accueille toutes les rencontres de prestige ainsi que les grandes manifestations sportives.

Son plancher était d'origine et a fait l'objet de réparations partielles. Cependant, depuis quelques temps, il présentait des points de faiblesse qui étaient susceptibles de le rendre dangereux et de compromettre les différentes homologations sportives. La Ville a donc décidé de le remplacer, les travaux ayant été finalisés dans le courant de l'été 2025.

Pour éviter toute dégradation prématurée du plancher due à l'utilisation de la résine par les handballeurs, un protocole spécifique de nettoyage a été mis en place avec l'Association Sportive Lyon Caluire Handball (ASLC Handball), club utilisateur.
L'usage de la résine sera limité aux seules équipes évoluant au niveau national dans le gymnase LACHAISE, seul équipement habilité à accueillir des rencontres de ce niveau pour cette discipline.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, il est nécessaire de renouveler intégralement les ballons utilisés jusqu'à présent par les plus de 500 licenciés que compte cette association, ce qui représente un budget de près de 6 000 €.

Afin de soutenir financièrement l'ASLC Handball dans le cadre de l'acquisition de ce matériel, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association Sportive Lyon Caluire Handball ;

- DE DIRE que les crédits afférents seront imputés au compte nature 65748 fonction 3272 du budget de l'année concernée ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT

09 OCT. 2025

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.